



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 28 décembre 2015

Monsieur le secrétaire général,

Comme vous le savez, la situation des fonctionnaires et agents de la police nationale fait l'objet de mon attention soutenue, partagée par le Premier ministre et le Président de la République qui a reçu les organisations syndicales représentatives le 22 octobre dernier.

La menace terroriste inédite qui pèse sur le pays impacte profondément l'activité des services, tant par les attaques subies ou déjouées que par les phénomènes migratoires qu'engendre la situation au Moyen-Orient. Au-delà de l'activité courante de protection des personnes et des biens, ces événements ont entraîné une sollicitation sans précédent des forces dont l'engagement, la détermination et le courage font la fierté de la police nationale, comme l'admiration des pouvoirs publics et de la population.

Cet engagement doit d'autant plus être souligné que leur capacité opérationnelle avait été fragilisée par des choix antérieurs pénalisants : la diminution des effectifs comme des budgets de fonctionnement et d'équipements de 2007 à 2012, s'ils ont permis le financement de certaines avancées catégorielles, ont provoqué de fortes tensions capacitaires que le Gouvernement n'a cessé de corriger depuis 2013. Ainsi, l'arrêt de la politique de révision générale des politiques publiques, le remplacement nombre pour nombre des départs à la retraite, la création annuelle de près de 500 emplois nouveaux (hors plans spécialisés s'y ajoutant), et l'inversion de tendance des budgets de soutien caractérisent la priorité donnée par le Gouvernement à la sécurité du pays comme aux femmes et aux hommes qui la mettent en œuvre au quotidien.

■ ***L'année 2015 qui s'achève confirme cette volonté.***

Le budget de cet exercice a permis un renfort en effectifs de 405 postes dans la police et la gendarmerie ainsi qu'un renforcement substantiel de leurs moyens (+4,3 % pour la police, + 3% pour la gendarmerie). Deux mille véhicules neufs dans chacune des deux forces ont été acquis. Un effort conséquent de modernisation technologique de leurs moyens (108 M€ en trois ans) a par ailleurs été engagé.

.../...

*Monsieur Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire général du Syndicat des Cadres
de la Sécurité Intérieure
55 rue de Lyon - 4ème étage
75012 PARIS*

Au surplus, dès le mois de janvier dernier, le Gouvernement a décidé la création supplémentaire de 1.404 emplois supplémentaires sur trois ans (2015-2017) dans la police et la gendarmerie, dont 500 à la DGSJ (s'ajoutant aux 432 ETP créés sur la période 2013-2018), 350 au sein du SCRT, 106 à la DCPJ, 100 à la DRPP et 210 au sein de la gendarmerie. La tranche 2015 de ce plan pluriannuel (538 effectifs) a été entièrement pourvue. Les crédits « hors masse salariale » ont été, dans ce cadre, également augmentés : sur trois années (2015-2017), 233 M€ de crédits « HT2 » sont ainsi programmés, dont 98 M€ dès 2015. Au sein de l'enveloppe triennale de 233 M€, 89 M€ sont consacrés à la modernisation des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur (infrastructures, applications), notamment le portail CHEOPS d'accès aux applications de police et la plateforme de signalements PHAROS.

■ ***C'est le même engagement qui caractérise le budget 2016 des forces de sécurité.***

Le budget 2016 permettra de poursuivre les efforts engagés en 2015 en faveur du renouvellement du parc automobile (2000 véhicules neufs supplémentaires dans chaque forces), de la réhabilitation immobilière (70 M€) et de la modernisation technologique des forces. Il prévoit par ailleurs, le financement de la tranche 2016 du plan antiterroriste précité (création de 445 ETP dans les forces de sécurité, renforcement de leurs moyens matériels).

En plus des efforts prévus dès la construction du PLF 2016, le Gouvernement a, dès le mois d'octobre, décidé d'un renforcement des effectifs de forces mobiles et de sécurisation des frontières. Ainsi, la création nette de 900 effectifs supplémentaires (530 dans la police, 370 dans la gendarmerie mobile) a-t-elle été introduite par amendement au cours du débat parlementaire, ainsi que 42,5 M€ de crédits supplémentaires.

■ ***Mais le « Pacte de sécurité » annoncé par le Président de la République le 16 novembre devant le Parlement réuni en Congrès a donné une ampleur sans précédent aux efforts déjà entrepris.***

A la suite des attentats meurtriers du 13 novembre qui ont profondément marqué le pays et placé les forces de sécurité intérieure en première ligne, le Chef de l'Etat a en effet décidé la création de 5000 effectifs supplémentaires déployés sur deux ans dans l'ensemble des services chargés la sécurité du pays ou y concourant :

- 2.731 pour la police nationale (dont 483 pour la préfecture de police)
- 1.763 pour la gendarmerie nationale
- 41 pour le service du déminage (DGSCGC)
- 465 pour le secrétariat général (armes, radicalisation, fraude documentaire, SIC...)

Par ailleurs, 324 M€ de crédits supplémentaires ont été votés par amendement, dont 246 M€ de crédits HT2 (220 M€ pour les seules forces de sécurité).

Au total, le budget d'équipement, d'investissement et de fonctionnement des forces aura connu, en 2017, une hausse de +8,5 % pour la gendarmerie et de +14,2 % pour la police alors qu'il avait reculé de 17% entre 2007 et 2012. Sur la même période, de 2012 à 2017, les créations nettes d'effectifs atteindront, pour le ministère de l'intérieur, 9.341 ETP (dont 8.984 pour les seules forces de sécurité), quand plus de 13.000 emplois avaient été supprimés au cours du précédent quinquennat.

Il me paraissait indispensable de rappeler très précisément l'importance et la portée de ces choix prioritaires du Gouvernement qui ont accompagné, par ailleurs, la réalisation de tous les engagements antérieurs en matière catégorielle.

■ **La politique de recrutements massifs qui a été décidée doit pouvoir permettre de renforcer les services dans les meilleurs délais, compte tenu des tensions opérationnelles auxquelles ils sont soumis.**

Aussi, le plan de recrutement des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale s'appuie sur les points suivants :

- Lancement, dès décembre 2015, d'un concours spécial aux épreuves simplifiées dont les résultats seront disponibles dès la fin du 1^{er} semestre 2016 ;
- Raccourcissement de la durée de formation de 12 à 10,5 mois (Concours externe) et formation en alternance à compter de la promotion incorporée en décembre 2015 (237^{ème});
- Aménagement du cadencement de la formation pour permettre aux élèves du concours externe de clore leur scolarité par un stage d'application en pré-affectation dans le service de destination (cette réforme s'appliquera dès la promotion incorporée en décembre 2015) ;
- Raccourcissement à six mois (sans alternance) de la formation des élèves du second concours (anciens ADS et GAV) pour 3 promotions (240^{ème}, 242^{ème} et 243^{ème}), à ce stade. Pour organiser cette distinction entre les deux types de formation, trois promotions (juin [800 élèves], septembre [815 élèves] et octobre 2016 [500 élèves] seront exclusivement composées d'anciens ADS et GAV) ;
- Combinées à la mesure précédente et au raccourcissement des formations, la livraison d'un nouveau bâtiment à l'école de Nîmes et la densification de l'occupation permettront d'accroître l'appareil de formation de 5.040 places aujourd'hui à 5.400 places (+360).

Au total, l'ensemble de ces mesures d'optimisation permettront les arrivées suivantes dans les services (2016 et 2017), en cumulant les recrutements normaux du triennal, la poursuite du plan antiterroriste de janvier, du plan contre l'immigration clandestine de septembre et du pacte de sécurité de novembre :

Promotion	Type de sortie 2016	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	déc
235	Sortie normale (1)		555								
236	Sortie anticipée (1)				1244						
237	Stage pré-affectation						118				
238	Stage pré-affectation								1460		
239	Stage pré-affectation										500
240	Spéciale ADS										800
TOTAL DES ARRIVEES EN SERVICE EN 2016											4677

Promotion	Type de sortie 2017	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	déc
241	Stage pré-affectation		800								
242	Spéciale ADS	815									
243	Spéciale ADS		500								
244	Stage pré-affectation							1600			
245	Stage pré-affectation										900
TOTAL DES ARRIVEES EN SERVICE EN 2017											4615

Pour mémoire, il n'est pas inutile de rappeler que le nombre de sorties d'école fin 2012 était de 488 gardiens-stagiaires.

■ Par ailleurs, les engagements pris par le Président de la République le 22 octobre dernier seront tenus et font actuellement l'objet d'un intense travail de mon administration et d'une concertation interministérielle propre à préparer la phase de concertation avec les organisations syndicales, à conclure avant le 31 mars prochain.

- La transposition à la police nationale du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) sera opérée en maintenant le différentiel positif dont bénéficie aujourd'hui le corps d'encadrement et d'application par rapport au droit commun de la fonction publique, en contrepartie d'un allongement modéré des carrières ;
- Une urgence toute particulière sera accordée au dossier statutaire et indemnitaire des corps de la police technique et scientifique. La création d'une filière active n'étant pas retenue, une concertation interministérielle approfondie se déroule actuellement dans un double objectif :
 - une revalorisation indemnitaire substantielle, dont une part comptant pour le calcul de la pension civile ;
 - la possibilité (à l'étude) d'avancées indiciaires pour les trois grades qui composent la filière PTS (création d'un échelon spécial HEA pour les ingénieurs, sur-indiciation pour les techniciens et plan de requalification pour les ASPTS) ;
- Il sera par ailleurs proposé de résorber certains déséquilibres structurels dans les statuts et les carrières des corps de policiers. A cet égard, les discussions pourront porter sur les éléments suivants qui, tous, poursuivent l'objectif de déverrouiller les parcours professionnels. Ainsi, et sous réserve des conclusions du travail interministériel en cours, les discussions pourraient porter sur :
 - L'augmentation, sur une période pluriannuelle, du volume de postes nomenclaturés (majors à l'échelon exceptionnel, majors responsables d'unité locale de police) ;
 - Les perspectives de simplification de certaines procédures d'avancement ;
 - La résorption pluriannuelle des viviers de fonctionnaires promouvables au grade de brigadier de police ;
 - Les perspectives de refonte de la grille indiciaire du corps de commandement (A-type), au regard de la mise en œuvre du protocole PPCR, de déflation du corps et de la nomenclature révisée des postes assurant une adéquation grade/fonction ;
 - L'augmentation du nombre de chefs de service bénéficiaires du plafond réglementaire de l'indemnité de responsabilité et de performance ;
 - L'abaissement de la durée d'exercice de l'intérim sur un poste de chef de service ouvrant le bénéfice au montant de référence de commandant et au coefficient multiplicateur maximal ;
 - L'augmentation du contingent de l'échelon spécial pour le grade de commissaire de police ;

- L'augmentation du nombre de poste à IRP majorée (CCD) ;
- Les perspectives d'un repyramidage pluriannuel du corps de conception et de direction, liées à la création – désormais acquise – du grade à accès fonctionnel (GRAF) ;
- Les conditions d'une revalorisation de l'indemnité « OPJ » seront par ailleurs débattues.
- La situation des ADS donnera également lieu à concertation sur certains points (heure de nuit notamment).
- Enfin, les modalités de la compensation de la perte de l'avantage spécifique d'ancienneté, dont les conditions d'application à la police nationale ont été invalidées par le Conseil d'Etat, sont à l'étude.

■ ***En outre, conformément aux souhaits exprimés par les organisations syndicales, des initiatives juridiques sont d'ores et déjà prises sur des questions de fond, touchant à l'exercice professionnel :***

- D'ores et déjà, le projet de loi renforçant la lutte contre la criminalité organisée présenté par la garde des sceaux, et un projet de décret associé, comportent l'ensemble des mesures de simplification annoncés par le Premier ministre le 14 octobre 2015. Le projet couvre l'essentiel des mesures réglementaires de simplification annoncées par le Premier ministre : instauration de la possibilité du procès-verbal unique, création du procès-verbal récapitulatif des droits en fin de garde à vue, simplification de l'extension de compétence, simplification de la gestion des scellés, possibilité donnée aux ASPTS de placer eux-mêmes sous scellés, fondement réglementaire à la future plateforme de soutien logistique des gardes à vue, développement de la visio-conférence.
- Dans ce même projet de loi, la question de l'usage des armes sera également traitée à la lumière des événements récents ;
- Il en sera de même des caméras-piétons ;
- La question des simplifications fera également l'objet d'une démarche participative, dans le cadre du baromètre social mis en ligne du 12 janvier au 2 février prochains. Une nouvelle rubrique intitulée « *Vos idées de simplification et d'innovation* » sera intégrée et comportera 5 questions :

1. *Selon vous, existe-t-il un décalage entre les missions pour lesquelles vous avez été recruté et celles que vous exercez ? Oui – Plutôt oui – Plutôt non – Non ;*

2. *A quoi attribuez-vous ce décalage ? (texte libre) ;*

3. *Quelles sont les tâches que vous jugez chronophages dans l'exercice de vos missions quotidiennes ? (texte libre) ;*

4. *Pensez-vous que ces tâches doivent être : Simplifiées (texte libre) – Mutualisées (texte libre) – Dématérialisées (texte libre) – Autre, précisez (texte libre) ;*

.../...

5. seriez-vous prêt personnellement à participer à une plate-forme collaborative dédiée aux bonnes pratiques permettant de simplifier et/ou faciliter l'exécution des missions des policiers ? Oui – non.

L'exploitation de ce volet du baromètre sera achevée pour la mi-mars.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre 2016, chaque direction organisera, selon les modalités qu'elle aura définies au regard de son organisation propre, des réunions des agents de ses services territoriaux. Un panel de services représentatifs pourra être retenu. Ces groupes seront invités à formuler des propositions d'amélioration des méthodes et procédures de travail. Les travaux feront l'objet de synthèses zonales puis d'une synthèse nationale.

Enfin, une réflexion a été lancée, en étroite relation avec la DGPN, la DLPAJ et la Délégation aux coopérations de sécurité pour étudier les possibles allègements de charges de gardes statiques de certains bâtiments publics et d'éventuelles évolutions juridiques touchant aux agents de sécurité privée.

*
* *

S'agissant des mesures catégorielles pluriannuelles envisagées, une réunion interministérielle est prévue le 12 janvier et permettra d'engager très rapidement la phase active de la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de dégager un accord sur un « paquet global » d'ici le 31 mars 2016, comme s'y est engagé le Président de la République.

Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous dès lors que les cadrages généraux de la discussion auront pu être fixés, en particulier avec les ministères chargés des comptes publics et de la fonction publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.


Bernard CAZENEUVE